

[aller au menu](#) [aller au contenu](#) [accessibilité](#)



VILLE DE LORIENT

- [EN](#)Version anglaise du site
- [BZH](#)Version bretonne du site
- [Plan de ville](#)
- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Instagram](#)
- [LinkedIn](#)
- [YouTube](#)

[ti-user](#)[Démarche](#)[ti-user](#)[Je participe](#) [Toggle navigation](#)

- [Recherche](#)
- [Actualités](#)
- [Services](#)
- [Vie municipale](#)
- [Territoire](#)
- [ti-user](#)[Démarches](#)
- [ti-user](#)[Je participe](#)





1. [Accueil](#)
2. [Services](#)
3. [Sécurité](#)
4. Police municipale

Police municipale

La police municipale est installée dans des bureaux situés à l'Orientis. Elle est joignable par téléphone au 02 97 02 21 17 du lundi au samedi de 10h à 19h. Le service s'engage à répondre aux diverses sollicitations dans les plus brefs délais. N'hésitez pas à laisser un message et vos coordonnées.

En cas d'urgence vous devez contacter la police nationale et faire le 17.

Les missions des agents de police municipale

L'agent de police municipale est un fonctionnaire territorial.

Les missions de police judiciaire. Aux termes de l'article 21 du code de procédure pénale, les agents de police municipale sont des agents de police judiciaire adjoints. A ce titre, ils ont pour mission : de seconder dans l'exercice de leurs fonctions les officiers de police judiciaire de rendre compte à leurs responsables hiérarchiques de tous crimes, délits ou contraventions dont ils ont connaissance de constater, en se conformant aux ordres de leurs chefs, les infractions à la loi pénale et de recueillir tous les renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions, le tout dans le cadre et dans les formes prévus par les lois organiques ou spéciales qui leur sont propres.

Les missions de police administrative. Aux termes de l'article 2212-5 du code général des collectivités territoriales, les agents de police municipales exécutent, dans la limite de leurs attributions et sous son autorité, les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

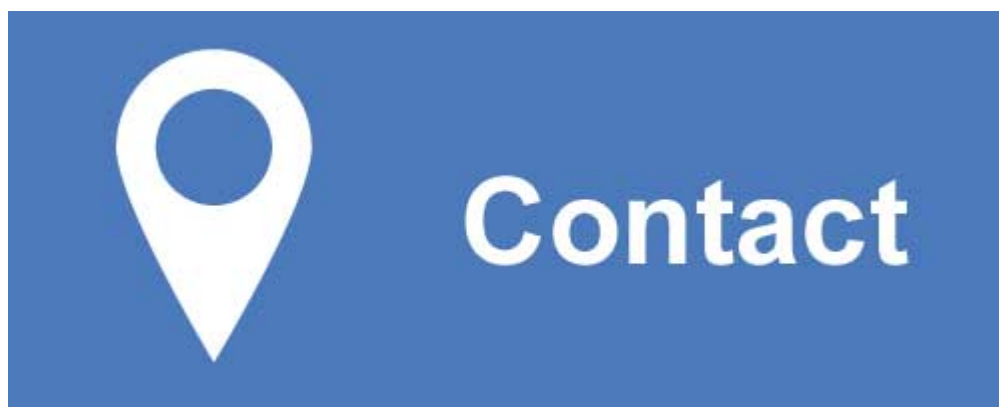
Les agents de police municipale sont dotés de **caméras individuelles**. Prenez connaissance

de l'usage qui en est fait et des conditions d'exercice du droit à l'image. [Consulter la note d'information](#)

Le fonctionnement

L'îlotage de proximité. Sur un territoire privilégié : le centre ville et des actions ponctuelles et définies sur d'autres secteurs de la ville : marchés, parcs et jardins, actions de prévention et actions prévues dans le cadre de la coordination avec la police nationale. Par un contact permanent avec la population, une présence quotidienne visible sur le secteur du centre, une relation de proximité avec les habitants et les commerçants fondée sur l'écoute et le dialogue.

Le travail en réseau avec des partenaires. La convention de coordination avec la police nationale : un partenariat actif en matière de prévention, de dissuasion et de répression (Contrat local de sécurité, cellule de veille du secteur centre...)



Qui appeler ? La police municipale est joignable par téléphone au 02 97 02 21 17. En cas d'urgence contactez la police nationale au 17



Le cadre réglementaire

Les textes Guide
sécurité, plan Vigipirate, vidéo-protection... consultez les chartes [Chartes et règlements](#)

Contact

- *Map* Mairie de Lorient
2 Boulevard Leclerc
CS 30010 - 56315 Lorient Cedex
- *Téléphone* 02 97 02 22 00
- *Enveloppe* contact@lorient.bzh

Pour postuler à un emploi ou envoyer une candidature spontanée, [cliquez ici](#)

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15

Le samedi de 9h à 12h, état civil uniquement

[Nous écrire](#)

[Lorient Mag : accès au kiosque](#)

[L'appli Lorient et moi : les liens de téléchargement](#)

Pour ses actions liées à la transition numérique de l'administration :

DSIL

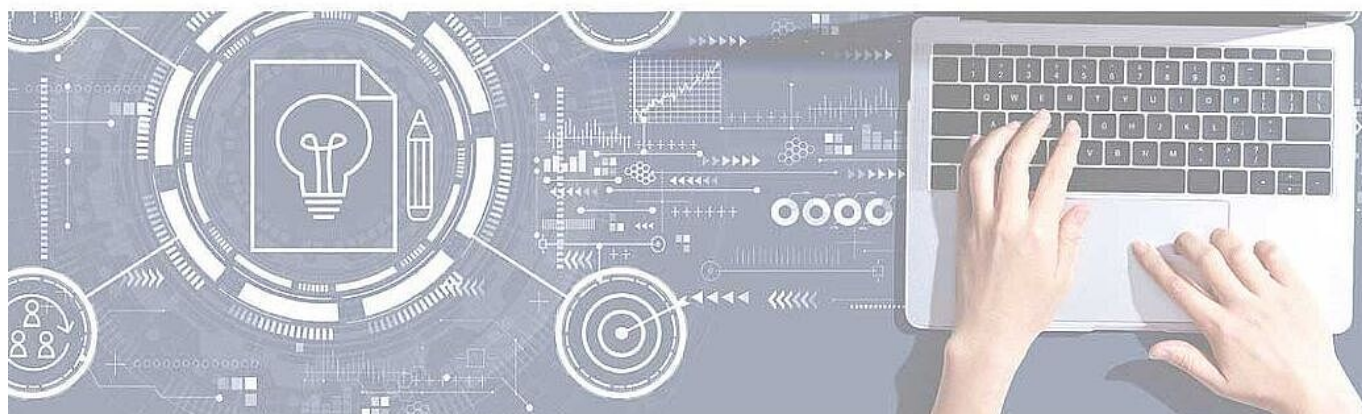
>> Infrastructure serveur performante et sécurisée

>> Mise en place des applications de la Ville (dont mise à jour de la messagerie et de la suite bureautique)



la Ville de Lorient bénéficie d'une subvention de
417 500 € dans le cadre de France Relance

>> Au total, **1,23 millions d'euros** sont mobilisés pour un territoire connecté avec des services publics dématérialisés qui facilitent la vie, et une e-administration collaborative et simplifiée.



COFINANCÉ PAR

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



FINANCEMENT
DANS LE CADRE
DE LA RÉPONSE
DE L'UNION
À LA PANDÉMIE
DE COVID-19



***L'Europe s'engage
en Bretagne***

*Avec le Fonds européen
de développement régional*

COFINANCÉ PAR

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



***L'Europe s'engage
en Bretagne***

*Avec le Fonds européen
de développement régional*

© 2018 - Site officiel de la ville de Lorient

- [Rainbow](#)
- [Support](#)
- [Accessibilité](#)
- [Plan du site](#)

- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Formulaire de contact](#)

- [Imprimer](#)
- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)